

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 08 NOVEMBRE 2010 A 18H30 – SALLE VOLTAIRE**

Monsieur le maire ouvre la séance à 18H45.

Appel à l'ouverture de la séance :

**PRESENTS** : Pierre BOULDOIRE (maire) –Françoise ADELINO, Michel GRANIER, Simone TANT, Jean-Louis PATRY, Pascale GREGOGNA, Gérard BEL, Sabine KOLOSKOFF, Gérard ARNAL, Moufida LEURELE (adjoints) – Patricia MARTIN BLANCHET, Alain BONAFOUX, Danielle SAGOLS, Georges HERNANDEZ, Michel SALA, Nadine DESPRETZ, Jean-Louis BONNERIC, Yannick COQUERY, José DANTAS, Yvette RASTOUL, Carine ANDRE, Olivier LAURENT, Audrey POILLY-GENOUD, Christian ROGER, Daniel COMBETTES, Jacqueline MICALSI, Martine MALPIECE (conseillers municipaux).

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES** : Claude LEON (procuration à Pierre BOULDOIRE), Max SAVY (procuration à Françoise ADELINO), Claudie MINGUEZ (procuration à Michel GRANIER), Marie-Ange PALAMARA MILESI (procuration à Youcef EL AMRI), Loïc LINARES (procuration à Moufida LEURELE), Michel FERRIER (procuration à Martine MALPIECE).

**ABSENTE EXCUSEE** : Florence LUIS CASSAR.

19H10 Arrivée de Mme Claudie Minguez au cours de l'exposé de M. le commissaire Luc Tarayre - Fin de la procuration donnée à M. Michel Granier.

19H12 Arrivée de M. Loïc Linares au cours de l'exposé de M. le commissaire Luc Tarayre – Fin de la procuration donnée à Mme Moufida Lereule.

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Sur proposition de M. le maire, Mme Moufida Leurele est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2010.**

M. le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès verbal de la séance du 27 septembre 2010. En l'absence de remarque, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès verbal du conseil du 27 septembre.

**AFFAIRES TRAITÉES PAR DELEGATION**

## ORDRE DU JOUR

1. Budget principal 2010 : décision modificative budgétaire n°2.
2. Restauration du centre de loisirs les Mouettes - tranche 1 : avenants N°2 aux marchés.
3. Restauration du centre de loisirs les Mouettes – Tranche 2 : demandes de subvention auprès des co-financeurs.
4. Restauration du centre de loisirs les Mouettes – Tranche 2 : autorisation de dépôt du permis de démolir, de la déclaration préalable et de l'autorisation de travaux.
5. Actions culturelles 2011 de la Ville : demandes de subvention de fonctionnement auprès du Conseil général de l'Hérault, du Conseil régional Languedoc-Roussillon et de la DRAC Languedoc-Roussillon.
6. Bons d'achat de jouets de Noël pour les enfants du personnel communal.
7. Modification du tableau des effectifs.
8. Zones d'aménagement concerté : suppression de la ZAC du port de Frontignan rive est, de la ZAC de la Peyrade et de la ZAC des hauts de Frontignan.
9. Convention financière entre la Ville de Frontignan et Hérault énergies.
10. Réhabilitation des terrains de grand jeu, stade Lucien Jean : marché de substitution.
11. Appel d'offres ouvert portant sur la location et la maintenance de photocopieurs et systèmes d'impression : approbation des marchés et autorisation de signature.
12. Aménagement du boulevard urbain central : avenant n°6 au marché de maîtrise d'œuvre portant définition du coût de réalisation de la réqualification de l'avenue des Vignerons.
13. Motion de soutien des organismes HLM contre certaines dispositions du projet de loi de finances 2011 relatives aux bailleurs sociaux.
14. Questions diverses.

M. Pierre Bouldoire indique que cette séance sera un peu particulière puisque le commissaire de police de la circonscription Sète - Frontignan, M. Luc Tarayre, a accepté d'y participer pour faire un point sur la délinquance et sur la réorganisation des services de police.

Mais avant de lui donner la parole, M. le maire souhaite revenir sur le décès, survenu lors de l'exercice de ses fonctions du président de la région, M. Georges Frêche.

Il souligne que même si tout le monde le savait de santé fragile ces derniers mois, sa disparition soudaine a été une surprise qui a touché, ébranlé et ému beaucoup de personnes.

M. le maire indique qu'il ne reviendra pas sur l'ensemble de sa grande carrière politique mais ne taira pas non plus les différents qui les opposaient le plus souvent sur des questions de forme.

Il rajoute que si les choses n'étaient pas toujours simples avec lui, il a néanmoins marqué son temps et facilité certaines évolutions. Il a transformé la ville de Montpellier.

Il indique qu'il a été très affecté par sa disparition en raison des circonstances mêmes. Il rentrait en effet de voyage, certainement déjà fatigué et pourtant il était en train de travailler à son bureau du Conseil régional. Malgré sa santé fragile, il avait fait le choix de continuer à servir l'intérêt public. Certes, s'il est courant de dire que les cimetières sont remplis de gens irremplaçables, il y aura certainement des personnes tout aussi compétentes pour poursuivre son œuvre. Néanmoins, sa personnalité, demeurera elle, irremplaçable.

Il demande donc à l'assistance de respecter une minute de silence.

M. le maire donne ensuite la parole à M. Luc Tarayre commissaire de police de la circonscription Sète – Frontignan, non sans avoir auparavant souligné l'excellent partenariat des services de police nationale avec la Ville de Frontignan.

M. Luc Tarayre indique qu'il est en poste sur la circonscription depuis un peu moins d'un an et qu'il est difficile actuellement de donner des statistiques précises sur la délinquance.

Il indique néanmoins qu'il peut donner quelques tendances et exemples avant d'aborder la question de la réorganisation des services de police et les objectifs visés.

#### S'agissant des chiffres constatés :

Il indique que les vols avec violence sont en baisse de 18 %, ainsi que les vols à la tire qui connaissent une diminution de 40 %, les incendies de véhicules reculent de 37,5 %. Les cambriolages connaissent toutefois une très légère augmentation de 1,2 %

#### S'agissant des chiffres liés à l'activité des services et des élucidations :

Il indique que depuis le début de l'année, ces chiffres sont en augmentation. En matière de délinquance générale le taux d'élucidation progresse de + 31 % (soit 75 faits résolus) et en matière de délinquance de proximité, il progresse de + de 129 % (soit 44 faits résolus en plus).

S'agissant de la mise sous écrous, on constate une augmentation de + 60 % (soit 8 écroués).

Quant aux mises en causes, elles sont en nette augmentation à la fois pour la délinquance générale (+ 134%) et la délinquance de proximité (+ 161 %).

### **19h10 Arrivée de Mme Claudie Minguez.**

#### Concernant les affaires particulières :

Il cite en exemple le vol avec violence en réunion d'un scooter à La Peyrade le 21 mars 2010 qui a donné lieu à l'interpellation et à la mise sous écrous de deux majeurs et d'un mineur qui a été conduit en centre de détention fermé.

### **19h12 Arrivée de M Loïc Linares.**

Il rappelle également l'interpellation le 07 juillet 2010 dans le cadre un trafic de stupéfiant d'un revendeur rue du Vercors et son incarcération.

Il fait référence également à une affaire qui a fait grand bruit le 24 juillet 2010 : les dégradations volontaires de biens privés en réunion, en l'occurrence vols par effractions (13 faits) rue Anatole France et en centre ville. Les individus ont comparu devant le Tribunal de grande instance.

Enfin, il cite l'affaire du 06 septembre 2010 : les dégradations de biens publics (véhicule de police) commises par deux individus et outrages sur des agents de la police municipale. Ces individus ont été placés sous contrôle judiciaire en attendant le renvoi de l'audience.

S'agissant de la réorganisation des services de police :

M. Luc Tarayre indique que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2010, un adjoint de sécurité a été affecté au commissariat de Frontignan afin d'assurer un meilleur accueil.

Il souligne également la création d'un 2<sup>ème</sup> groupe de brigade anti-criminalité (B.A.C.) qui opère en permanence sur la ville de Frontignan durant la journée (soit de 10h00 à 18h00 soit de 13h00 à 21h00).

Il annonce l'arrivée mi novembre de neuf stagiaires élèves gardiens pour environ neuf mois. L'objectif étant d'affecter au minimum trois élèves gardiens au bureau de police de Frontignan pour permettre des patrouilles d'îlotiers le samedi de 12h00 à 20h00.

Il rappelle que cet été, un véhicule de CRS a été affecté en permanence sur Frontignan.

Les points particuliers :

Il conclut en disant qu'il ne souhaite pas que la ville de Frontignan soit le parent pauvre de la circonscription et annonce qu'il prévoit de mettre l'accent sur deux objectifs prioritaires que sont le secteur du collège les deux pins et de la Cité Calmette, et le quartier de la Peyrade (centre).

M. le maire donne ensuite la parole aux élus

M. Christian Roger aimerait avoir son avis sur la question de l'installation de la vidéo surveillance sur la commune.

M. le commissaire lui répond qu'il est favorable à ce type de dispositif qui permet dans bien des cas la résolution plus rapide des affaires. Ce n'est pas la solution à tous les problèmes mais c'est néanmoins selon lui une bonne aide à l'enquête. Pour preuve, Sète qui est doté de ce dispositif connaît un très bon taux d'élucidation des affaires.

M. Gérard Arnal aimerait savoir si les chiffres de la délinquance sont identiques dans les autres communes de la circonscription.

M. Luc Tarayre lui répond que la tendance est la même sur Sète en matière d'activités.

M. Pierre Boulloire indique que le débat sur la vidéo surveillance à Frontignan aura lieu. Le choix ayant été fait dans un premier temps d'ouvrir un poste de police à la Peyrade et de renforcer les effectifs de la police municipale afin de pouvoir élargir les plages horaires de présence et les patrouilles.

M. Youcef El Amri souligne le très bon travail effectué en matière de prévention de la délinquance à travers les différentes cellules du CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de lutte contre la délinquance).

M. Jean-Louis Bonneric souligne que les collectivités locales sont obligées d'investir à la place de l'Etat. De ce fait, les citoyens sont ponctionnés fiscalement deux fois pour payer une première fois la police nationale et une seconde fois pour la police municipale.

M. Alain Bonafoux souhaiterait une intervention plus effective de la police nationale au niveau de la délinquance dans le domaine de l'urbanisme.

M. Luc Tarayre lui répond qu'il ne méconnaît pas ce problème, mais il ne dispose pas pour l'instant d'effectifs suffisants pour agir efficacement à ce niveau. Il indique toutefois qu'il essaiera de spécialiser un de ses agents à ces problèmes.

En l'absence d'autre question, M. le maire remercie M. Luc Tarayre de sa venue et aborde l'ordre du jour du conseil.

## **1. Budget principal 2010 : décision modificative budgétaire n°2.**

**Rapporteur : Gérard Bel.**

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires initiales, il est proposé au conseil municipal d'effectuer les autorisations spéciales suivantes sur les comptes budgétaires de l'exercice 2010, du budget principal de la Ville.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **OPERATIONS D'ORDRE**

<b>IMPUTATION</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>023- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
011-023	Virement à la section d'investissement	279 045	
		<b>279 045</b>	
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>279 045</b>	

#### **OPERATIONS REELLES**

<b>IMPUTATION</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>011- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>			
020-60611	Eau	6 000	
020-6226	Honoraires	2 342	
02031-60622	Carburant	30 000	
02031-61551	Entretien et réparation sur matériel roulant	3 000	
0240-6232	Fêtes et cérémonies	4 800	
2512-6042	Achats de prestations de service	24 800	
5231-6226	Honoraires	-8 900	
5231-617	Frais d'études	13 000	
8101-6238	Frais divers	6 000	
814-60612	Energie-électricité	25 000	
814-61523	Entretiens réparations sur voies, réseaux	3 600	
953-617	Frais d'études	6 000	
		<b>115 642</b>	
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>			
114-65737	Subv.de fonction. Etab. publics locaux	-6 000	
213-657361	Subv.de fonctionnement Caisse écoles	31 000	
5201-657362	Subv.de fonctionnement CCAS	-16 500	
		<b>8 500</b>	
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
03-6711	Intérêts moratoires	58 706	
03-6712	Amendes fiscales et pénales	1 000	
		<b>59 706</b>	
<b>013- ATTENUATION DES CHARGES</b>			

213-6419	Remboursement frais de personnel		17 900
			<b>17 900</b>
<b>70- PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>			
213-70874	Remboursem. frais par caisse des écoles		4 200
			<b>4 200</b>
<b>74- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>			
01-7411 2550-7478	Dotation forfaitaire Autres organismes		78 200 281 443
			<b>359 643</b>
<b>77- PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
026-7788 2122-7788	Produits exceptionnels divers Produits exceptionnels divers		25 000 40 650
			<b>65 650</b>
<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>			
03-7815	Reprises sur provisions		15 500
			<b>15 500</b>
<b><u>TOTAL OPERATIONS REELLES</u></b>		<b>183 848</b>	<b>462 893</b>
<b>TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>462 893</b>	<b>462 893</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### OPERATIONS D'ORDRE

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
<b>021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
011-021	Virement de la section de fonctionnement		279 045
			<b>279 045</b>
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>			<b>279 045</b>

#### OPERATIONS REELLES

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
<b>10- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>			
01-10223	Taxe locale d'équipement		100 000
			<b>100 000</b>

<b>13- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
02023-1323-915	Subventions d'équipement département		84 000
324-1321-920	Subventions d'équipement état		-12 709
4121-1328-976	Subventions d'équipement autres		-82 250
4143-1323-977	Subventions d'équipement département		60 000
822-1326-958	Subventions d'équipement autres E.P		80 984
			<b>130 025</b>
<b>20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
8101-202	Frais liés réalisation doc.urbanisme	-8 342	
		<b>-8 342</b>	
<b>21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
026-2128	Autres agencements et aménag.terrains	25 000	
8112-21532	Installations réseaux d'assainissement	334 994	
		<b>359 994</b>	
<b>45- COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE</b>			
822-45811	Opération d'investissement sous mandat	74 000	
822-45821	Opération d'investissement sous mandat		74 000
		<b>74 000</b>	<b>74 000</b>
<b>901- EQUIPEMENT MOBILIER MATERIEL SERVICES MUNICIPAUX</b>			
112-21568	Autre matériel de défense civile	12 000	
4112-2188	Autre immobilisations corporelles	7 500	
821-2152	Installations de voirie	6 100	
		<b>25 600</b>	
<b>915- TRAVAUX AMENAGEMENT BATIMENTS COMMUNAUX</b>			
020-21318	Constructions autres bâtiments publics	-50 000	
02023-2313	Constructions en cours	40 000	
4143-21318	Constructions autres bâtiments publics	-80 000	
		<b>-90 000</b>	
<b>916- AMENAGEMENT AIRES D'ANIMATION</b>			
8231-2128	Autres aménagements et agenc.terrains	-80 000	
		<b>-80 000</b>	

<b>920- REHABILITATION EGLISE ST PAUL</b>			
324-21318	Constructions autres bâtiments publics	-12 709	
		<b>-12 709</b>	
<b>921- RESTRUCTURATION ECOLE ANATOLE FRANCE</b>			
2122-2313	Constructions en cours	40 650	
		<b>40 650</b>	
<b>931- ZAC LA PEYRADE</b>			
822-2152	Installations de voirie	4123	
		<b>4 123</b>	
<b>944 – ACQUISITION MATERIEL ROULANT</b>			
020-2182	Matériel de transport	-21 330	
		<b>-21 330</b>	
<b>945 – STADE LUCIEN JEAN</b>			
4121-2313	Constructions en cours	3 044	
		<b>3 044</b>	
<b>958 – BOULEVARD URBAIN CENTRAL</b>			
822-2315	Installations en cours	246 084	
		<b>246 084</b>	
<b>960 – PISCINE DI STEFANO</b>			
413-2031	Frais d'études	-321	
		<b>-321</b>	
<b>967 – TRAVAUX CRECHE FELICIE AMETLER</b>			
640-2313	Constructions en cours	-1 105	
		<b>-1 105</b>	
<b>969 – MISE EN CONFORMITE SALLE DE L'AIRE</b>			
02021-2313	Constructions en cours	-1 618	
		<b>-1 618</b>	
<b>976- TERRAINS FOOTBALL SYNTHETIQUES FRONTIGNAN</b>			

4101-2312	Immobilisat° corporelles en cours/terrains	-80 000	
		<b>-80 000</b>	
<b>977- REHABILITATION TERRAINS DE TENNIS</b>			
4143-2312	Immobilisat° corporelles en cours/terrains	125 000	
		<b>125 000</b>	
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		<b>583 070</b>	<b>304 025</b>
<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT</b>		<b>583 070</b>	<b>583 070</b>

Mme Martine Malpièce indique qu'en commission des finances tout a été bien détaillé.

M. Pierre Boulidoire souligne que cette DM permet à la Ville de prendre acte de la fin d'un contentieux avec la société Véolia qui durait depuis quinze ans.

Le conseil municipal à la majorité adopte la décision modificative budgétaire n°2 du budget principal 2010 de la Ville.

Abstentions : 5 (M. Christian Roger, M. Daniel Combettes, Mme Jacqueline Licalsi, et Mme Martine Malpièce et M. Michel Ferrier, (par procuration)).

## **2. Restauration du centre de loisirs les Mouettes – Tranche 1 : avenants n°2 aux marchés.**

**Rapporteur : Georges Hernandez.**

Dans le cadre de la réalisation de l'opération de réhabilitation du centre de loisirs "Les Mouettes" tranche 1, des sujétions techniques sont apparues et ont nécessité des travaux supplémentaires tels que décrits ci-après :

Le lot n° 5 "menuiserie extérieure" a nécessité la réalisation d'un organigramme des clés identique à celui que la Ville possède déjà, appelant un avenant de 1 480.00 € H T, et portant ainsi le montant total de ce marché à 36 701.58 € HT.

Le lot n° 8 "électricité" a du prendre en compte la mise en place de bouches de ventilation pare-flamme une demi – heure, demandées par la commission de sécurité, appelant un avenant de 1 420.00 € HT, et portant ainsi le montant total de ce marché à 32 787.05 euros hors taxe.

Le montant global de cette opération se porterait à 248 436.63 € HT soit une augmentation de 1.18 %. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les termes de ces avenants n°2 et d'autoriser M. Jean Louis Patry à les signer avec les sociétés respectivement titulaires des lots concernés.

En l'absence de remarque, le conseil municipal à l'unanimité, approuve les termes de ces avenants n°2 et autorise M. Jean Louis Patry à les signer avec les sociétés respectivement titulaires des lots concernés

## **3. Restauration du centre de loisirs les Mouettes – Tranche 2 : demandes de subvention auprès des co-financeurs.**

**Rapporteur : Georges Hernandez.**

Propriétaire d'un ensemble immobilier d'environ 878 m<sup>2</sup> édifié sur une parcelle de 9.368 m<sup>2</sup> située en bord de plage, la Ville de Frontignan a longtemps affecté ces lieux à l'accueil des enfants de la commune dans le cadre du centre de loisirs jusqu'à ce qu'elle soit contrainte d'en abandonner l'usage pour différents motifs notamment de sécurité et d'état du bâti.

Après avoir étudié diverses hypothèses compatibles avec les contraintes du site, le conseil municipal adoptait le 25 janvier 2010 le programme de restauration du centre de loisirs les Mouettes découpé en plusieurs phases et autorisait M. le Maire à déposer les subventions auprès des différents co-financeurs.

Il est rappelé que cet équipement rénové permettra chaque année d'accueillir à la belle saison (avril à septembre) 100 enfants d'âges de classes maternelles et 150 enfants d'âges de classes élémentaires.

La première tranche de travaux qui a débuté au printemps 2010 avec la restauration de 371 m<sup>2</sup> de bâtiment s'est achevée au cours de l'été et a permis d'accueillir les premiers groupes d'enfants.

La seconde tranche qui débutera au printemps 2011 portera sur 2 bâtiments existants d'une surface respective de 254 m<sup>2</sup> et 96 m<sup>2</sup>.

Elle permettra ainsi de créer :

- deux salles d'animation,
- de réhabiliter les toilettes,
- de créer un bureau d'accueil des parents et de travail des responsables du centre de loisirs.

Cette tranche de restauration sera l'occasion de réviser totalement la toiture, de remplacer les menuiseries extérieures, de doubler et isoler les murs intérieurs ainsi que les plafonds, de reprendre totalement l'électricité, de prévoir diverses alarmes notamment intrusion et de reprendre le crépi extérieur des bâtiments

Le montant prévisionnel de cette deuxième tranche de restauration est estimé à 334.448 € HT.

Enfin, une dernière tranche de travaux interviendra courant 2012 et devrait concerner les locaux annexes ainsi que les extérieurs.

Afin d'aider la commune à financer cette deuxième tranche de restauration, il est demandé au conseil municipal d'approuver la réalisation de cette tranche de travaux et d'autoriser M. le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales, de la Direction départementale Jeunesse et sport, et du Conseil général de l'Hérault.

En l'absence d'observation, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la réalisation de cette tranche de travaux et autorise M. le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales, de la Direction départementale Jeunesse et sport, et du Conseil général de l'Hérault.

#### **4. Restauration du centre de loisirs les Mouettes – Tranche 2 : autorisation de dépôt du permis de démolir, de la déclaration préalable et de l'autorisation de travaux.**

**Rapporteur : Georges Hernandez.**

La tranche 1 de l'opération de restauration du centre de loisirs « Les Mouettes » s'est terminée cet été.

Avant d'engager les travaux de la deuxième phase de l'opération, il est nécessaire d'accomplir certaines formalités administratives et de déposer ainsi un permis de démolir, une déclaration préalable de travaux et une autorisation de travaux.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à déposer le permis de démolir, la déclaration préalable et l'autorisation de travaux relatifs à cette opération.

En l'absence de remarque, le conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le maire à déposer le permis de démolir, la déclaration préalable et l'autorisation de travaux relatifs à cette opération.

#### **5. Actions culturelles 2011 de la Ville : demandes de subvention de fonctionnement auprès du Conseil général de l'Hérault, du Conseil régional Languedoc-Roussillon et de la DRAC Languedoc-Roussillon.**

**Rapporteur : Simone Tant.**

Afin de poursuivre, diversifier et développer ses actions culturelles, ainsi que maintenir une offre de qualité tant en matière d'éducation à la Culture que de diffusion, la Ville de Frontignan fait appel pour l'année 2011 à ses différents partenaires institutionnels pour l'accompagner dans ses différents projets.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires suivants :

- le Conseil général de l'Hérault concernant tout dossier susceptible d'être cofinancé par celui-ci, notamment le festival international du roman noir, les rencontres des suds, la saison musicale, le festival du muscat, l'école municipale de musique et les cafés de la diversité.

- le Conseil régional Languedoc-Roussillon concernant tout dossier susceptible d'être cofinancé par celui-ci, notamment le festival international du roman noir, les rencontres des suds et le festival du muscat.

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc-Roussillon concernant tout dossier susceptible d'être cofinancé par celle-ci, notamment la politique cinématographique, le musée et le patrimoine, les actions artistiques et culturelles dans les écoles et le plan local de pratique et d'éducation artistique.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires cités précédemment.

## **6. Bons d'achat de jouets de Noël pour les enfants du personnel communal.**

**Rapporteur : Audrey Pouilly-Genoud.**

Chaque année, dans le cadre de sa politique sociale, la Ville distribue pour la période de Noël des bons d'achat aux enfants du personnel communal à raison d'un bon par enfant.

Les montants de ces bons sont fonction de l'âge des enfants :

Enfants nés en 1998 :	60 euros.
Enfants nés en 1999, 2000 et 2001 :	55 euros.
Enfants nés en 2002, 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007 :	50 euros.
Enfants nés en 2008 et 2009 :	45 euros.
Enfants nées en 2010 :	38 euros.

Jusqu'à présent, les bons étaient achetés dans le cadre d'un marché à bons de commande, à la société Joué Club et utilisables dans son magasin de Saint Jean de Védas.

Constatant la difficulté pour les parents des enfants les plus âgés de trouver des articles leur convenant, il a été décidé que les parents des enfants nés en 1998, 1999 et 2000 se verraient remettre des chèques cadeaux achetés auprès de la société "Groupe chèque déjeuner" utilisables dans le domaine des jeux, des jouets, des vêtements, des articles de sports et de l'audio-visuel.

Pour les parents d'enfants nés à partir de 2001, les bons d'achat "Joué Club" continueront à être utilisés.

Il est donc demandé au conseil municipal d'adopter ces montants et de préciser que la dépense est inscrite au budget 2010 pour un montant de 13 000€.

En l'absence de remarque, le conseil municipal à l'unanimité, adopte ces montants et précise que la dépense est inscrite au budget 2010 pour un montant de 13 000€.

## **7. Modification du tableau des effectifs.**

**Rapporteur : Moufida Leurele.**

Les besoins d'organisation de la collectivité imposent la création de neuf postes.

### **Filière technique :**

- un poste d'agent de maîtrise.

### **Filière animation :**

- un poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe.
- cinq postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 30h00.

### **Filière culture :**

- un poste d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe.

### **Filière police municipale :**

- un poste de brigadier chef principal.

Il est donc demandé au conseil municipal de créer ces neuf postes.

En l'absence d'observation, le conseil municipal à l'unanimité, autorise la création de ces neuf postes.

## **8. Zones d'aménagement concerté : suppression de la ZAC du port de Frontignan rive est, de la ZAC de la Peyrade et de la ZAC des hauts de Frontignan.**

**Rapporteur : Jean-Louis Patry.**

Les zones d'aménagement concerté (ZAC) du Port de Frontignan Rive Est, de la Peyrade et des hauts de Frontignan constituent aujourd'hui des opérations d'aménagement physiquement et financièrement achevées. Il convient dès lors, de procéder à leur suppression conformément aux dispositions de l'article R.311-12 du code de l'urbanisme.

Ainsi, un rapport de présentation exposant les motifs de leur suppression a été présenté lors de la commission d'aménagement de la Ville qui s'est déroulée le mardi 26 octobre 2010.

Ce rapport, joint en annexe, met notamment en évidence leur ancienneté (création dans les années 80), ainsi que la réalisation des équipements publics et des programmes de constructions prévus respectivement dans le cadre des trois ZAC.

Le principal effet de leur suppression consiste en la réinstauration de la taxe locale d'équipement (TLE) jusqu'à présent exclue dans le périmètre des trois ZAC.

Il est donc demandé au conseil municipal sur la base du rapport de présentation ci-joint :

- de prononcer la suppression de la ZAC du Port de Frontignan Rive Est, de la ZAC de la Peyrade et de la ZAC des hauts de Frontignan ;
- d'approuver les modalités de publicité particulière de la présente délibération, qui conformément aux dispositions de l'article R.311-5 du code de l'urbanisme, sera affichée pendant un mois en mairie de Frontignan sur le panneau officiel d'affichage et mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département et publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

En l'absence de remarque, le conseil municipal à l'unanimité :

- prononce la suppression de la ZAC du Port de Frontignan Rive Est, de la ZAC de la Peyrade et de la ZAC des hauts de Frontignan ;
- approuve les modalités de publicité particulière de la présente délibération, qui conformément aux dispositions de l'article R.311-5 du code de l'urbanisme, sera affichée pendant un mois en mairie de Frontignan sur le panneau officiel d'affichage et mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département et publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

## **9. Convention financière entre la Ville de Frontignan et Hérault énergies.**

### **Rapporteur : Olivier Laurent.**

Depuis plusieurs années, la Ville de Frontignan s'est engagée dans une politique d'économie d'énergie et de développement durable.

Dans la logique de cette démarche la Ville souhaite réaliser un bilan énergétique global sur ces bâtiments à travers un Conseil d'orientation énergétique (COE).

Quatre points essentiels se dégagent de ce Conseil d'orientation énergétique.

- La connaissance des caractéristiques du patrimoine communal.
- L'étude de l'évolution des dépenses et des consommations énergétiques de la commune au cours de ces trois dernières années.
- Des propositions d'amélioration ne nécessitant pas ou peu d'investissement.
- Dans le cas d'investissement plus lourds, une proposition de cahier des charges nécessaire à la réalisation d'une étude de faisabilité par un bureau d'étude.

Hérault énergies en partenariat avec l'ADEME et le département de l'Hérault accompagnent les communes dans la définition et la mise en œuvre d'une politique énergétique cohérente sur son territoire.

Pour réaliser cet accompagnement technique, Hérault énergie perçoit une rémunération égale à 0.25 € T.T.C. par habitant, soit une participation financière de 5 826.25 € T.T.C. pour 23 305 habitants.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser M. le Maire à la signer.

En l'absence d'observation, le conseil municipal à l'unanimité, approuve cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

## **10. Réhabilitation des terrains de grand jeu, stade Lucien Jean : marché de substitution.**

### **Rapporteur : Michel Granier.**

Dans le cadre de l'opération de réalisation de deux terrains synthétiques de football au stade Lucien Jean et alors que le calendrier d'exécution prévoyait une fin de chantier le 17 septembre 2010, la

société Latitude 180, chargée de l'exécution du lot n°1, a cessé toute activité sur ce chantier à partir du 6 septembre 2010 sans explication claire.

La Ville de Frontignan a alors enclenché la procédure de résiliation pour faute par un courrier de mise en demeure du 7 septembre 2010.

Ce courrier enjoignait à la société de reprendre l'exécution de ce marché dans un délai de 15 jours. Ce courrier étant resté sans effet ni réponse, des opérations particulières préalables à la réception des prestations exécutées ainsi qu'à la liquidation du marché ont été organisées le 4 octobre 2010, en présence d'un huissier.

Ces opérations ont fait apparaître que le marché de ce lot, d'un montant forfaitaire de 956.531,11 € HT, avait été exécuté à hauteur de 730.616,74 € HT (estimation).

Par un jugement du 30 septembre 2010, le tribunal de commerce de Paris a prononcé la liquidation judiciaire de la société Latitude 180. Le mandataire liquidateur désigné par ce jugement a décidé de ne pas reprendre la poursuite des obligations de la société dans le cadre de ce marché, ce qui autorise la ville à procéder à la réattribution de ces prestations.

Ce jugement de liquidation met également un terme à la procédure de résiliation pour faute précédemment engagée, conformément aux dispositions du code du commerce sur les procédures collectives.

La Ville a donc procédé à la rédaction de projets de marchés de substitution aux fins de désigner de nouvelles entreprises chargées de terminer l'exécution de ce contrat.

Ces travaux sont estimés à 268.605,20 € HT, ce qui pourrait engendrer un surcoût dans ce projet du fait des prix compétitifs initialement proposés par la société latitude 180 pour ces prestations.

Ce surcoût est évalué à 54.412 € HT dont 11.722 € HT d'ores et déjà engagés pour la pose des buts réalisée par un autre prestataire.

Les marchés de substitution feront l'objet de l'allotissement suivant :

- Lot 1 : arrosage automatique pompage, pour un montant estimé de 47.277,50 € HT ;
- Lot 2 : clôtures, pare ballons et équipements sportifs, pour un montant estimé de 168.699,20 € HT ;
- Lot 3 : revêtement sportif, pour un montant estimé de 41.225 € HT ;
- Lot 4 : travaux de parfait achèvement, pour un montant estimé de 11.403,50 € HT.

Dans le cadre de l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le lancement de cette consultation, d'en définir le contenu comme développé ci-dessus, d'en arrêter le montant prévisionnel et d'autoriser M. Jean Louis Patry à signer ces marchés avec les entreprises qui auront respectivement produit les offres économiquement les plus avantageuses.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le lancement de cette consultation, en définit le contenu comme développé ci-dessus, en arrête le montant prévisionnel et autorise M. Jean Louis Patry à signer ces marchés avec les entreprises qui auront respectivement produit les offres économiquement les plus avantageuses.

#### **11. Appel d'offres ouvert portant sur la location et la maintenance de photocopieurs et système d'impression : approbation des marchés et autorisation de signature.**

##### **Rapporteur : Patricia Martin.**

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal se prononçait sur la constitution d'un groupement de commandes portant les opérations de passation et d'exécution des marchés de location et de maintenance des photocopieurs et des systèmes d'impression entre la Ville, l'Office de tourisme, le Centre communal d'action sociale ainsi que la Caisse des écoles.

Pour cette opération, scindée en deux lots et d'une durée d'exécution de 3 années, la consultation a porté sur deux marchés à bons de commande pour un montant annuel total compris entre 55.000 € et 100.000 € HT.

La souplesse de cette formule permettra de mettre en place une mutualisation des systèmes d'impression dans l'ensemble des services dès lors que l'architecture du réseau, les lieux et le degré de confidentialité s'y prêtent. Cette mutualisation permettra d'obtenir une économie de consommable intéressante.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été mise en place avec publicités nationale et communautaire qui ont permis de recueillir des offres satisfaisantes.

Celles-ci ont été soumises à la commission d'appel d'offres lors de ses réunions des 21 et 28 octobre 2010.

La commission a procédé au classement des offres en vertu des critères fixés pour cette consultation et a ainsi identifié pour chacun des deux lots, l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

-. Pour le lot n°1 « photocopieurs » : celle du groupement momentané d'entreprises Canon – Lixxbail pour un montant annuel prévisible de 86.069 € TTC, pris en sa variante n°2.

-. Pour le lot n°2 : « multifonctions et imprimantes » : celle de la société Ricoh, pour un montant annuel prévisible de 6.716 € TTC.

Ces entreprises sont à jour de leurs obligations sociales et fiscales.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les termes de ces marchés et d'autoriser M. le maire à les signer avec les entreprises retenues dès expiration des délais induits par la parfaite information des entreprises non retenues.

En l'absence de remarque, le conseil municipal à l'unanimité, approuve les termes de ces marchés et autorise M. le maire à les signer avec les entreprises retenues dès expiration des délais induits par la parfaite information des entreprises non retenues.

## **12. Aménagement du boulevard urbain central : avenant n°6 au marché de maîtrise d'œuvre portant définition du coût de réalisation de la requalification de l'avenue des Vignerons.**

**Rapporteur : Jean-Louis Patry.**

Lors sa séance du 14 juin 2010, le conseil municipal se penchait sur l'avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement du boulevard urbain central qui avait notamment pour objet de fixer le coût prévisionnel des travaux de l'avenue des Vignerons à 1.950.000 € HT.

L'équipe de maîtrise d'œuvre s'engageait à cette occasion sur le respect de ce coût, assorti d'un taux de tolérance de 7% et son forfait définitif de rémunération a d'ailleurs été fixé en conséquence.

C'est sur cette base qu'a été lancé un appel d'offres ouvert dont le dossier de consultation des entreprises était soumis au conseil municipal lors de sa séance du 8 juillet 2010.

La procédure s'étant normalement déroulée, les marchés afférents aux 3 lots ont été attribués pour les montants estimés suivants :

-. le lot 1, voirie, réseaux humides a été attribué pour un montant estimé de 1.528.212,81 € HT, (options 3 et 4 comprises),

-. le lot 2, réseaux secs, a été attribué pour un montant estimé de 336.828,50 € HT,

-. le lot 3, plantations, a été attribué pour un montant estimé de 30.848 € HT.

Ces marchés, basés sur des bordereaux de prix unitaires, représentent un montant total estimé de 1.895.889,31 € HT.

Conformément au marché de maîtrise d'œuvre, il appartient maintenant aux parties de comparer le résultat de la mise en concurrence (dit « coût de réalisation des travaux ») avec le coût prévisionnel précédemment fixé afin de vérifier le respect des engagements de la maîtrise d'œuvre.

Le coût de réalisation des travaux étant de 1.895.889,31 € HT, et donc inférieur au coût prévisionnel, ces engagements sont pour l'heure respectés.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les termes de cet avenant N°6 et d'autoriser Mme Claude Léon à le signer avec le mandataire de cette équipe de maîtrise d'œuvre.

En l'absence de remarque, le conseil municipal à la majorité, approuve les termes de cet avenant N°6 et autorise Mme Claude Léon à le signer avec le mandataire de cette équipe de maîtrise d'œuvre.

Abstentions : 3 (MM. Christian Roger, Daniel Combettes et Mme Jacqueline Licalsi).

## **13. Motion de soutien des organismes HLM contre certaines disposition du projet de loi de finances 2011 relatives aux bailleurs sociaux.**

**Rapporteur : Pierre Boulidoire.**

Par courrier en date du 06 octobre 2010, le président de l'office public HLM "Hérault Habitat", a saisi la Ville d'une motion adoptée en conseil d'administration le 23 septembre dernier tendant à s'opposer à l'une des dispositions de la loi de Finances 2011 qui fragilise gravement l'équilibre économique des bailleurs sociaux.

Partageant les préoccupations légitimes des organismes HLM et la crainte partagée qu'au final les locataires et les artisans du bâtiment s'en trouvent pénalisés, la Ville souhaite soutenir l'action des organismes HLM et propose au conseil municipal la motion suivante :

« Dans un des volets du projet de loi de finances 2011, le gouvernement prévoit un prélèvement de 340 millions d'euros sur les organismes HLM qui nuira gravement à l'activité future des organismes HLM, pénalisera les professionnels du bâtiment et les locataires de ces parcs de logements sociaux. Cette ponction s'accompagnera d'une baisse conséquente de l'aide à la pierre et du plafonnement des augmentations de loyers. C'est une véritable "triple peine" qui est ainsi prononcée contre des organismes publics dont l'utilité sociale ne saurait être remise en cause.

Le gouvernement justifie la ponction par une volonté de répartition égalitaire en supprimant une niche fiscale, les bailleurs sociaux ne payant pas la contribution sur les revenus de location. Or, cette exonération est moins un avantage fiscal qu'une mesure favorisant le logement social, à l'heure où la crise a fragilisé un peu plus encore les populations modestes. Cette ponction représente plus de 2 % des loyers collectés en 2010, soit 80 euros par foyer et par an. Une charge inadmissible pour des ménages en quête perpétuelle d'équilibre financier.

Ces 340 millions seraient destinés à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), afin de payer une partie de sa dette. Clairement, le gouvernement demande aux offices HLM de financer des engagements qu'il a déjà pris. Ces mêmes offices HLM ne pourront alors consacrer les mêmes fonds à l'entretien de leur patrimoine et la construction de nouveaux logements.

Avec ce projet, ce sont 20 000 logements qui ne pourront être construits au niveau national. Là encore, à l'heure où les besoins sont de plus en plus criants, cette mesure aura de graves conséquences sociales.

Au-delà des locataires, l'économie régionale sera aussi touchée puisque ces 20 000 logements en moins sont autant de contrats non passés, d'emplois non pérennisés, dans le secteur du bâtiment déjà durement touché par la crise.

Cette ponction joue aussi directement sur les aides à la pierre. Si l'on déduit les 340 millions d'euros que désormais les organismes HLM vont apporter, les aides à la pierre réellement financées par l'Etat vont passer de 630 millions d'euros en 2010 (plan de relance inclus) à 160 millions en 2011 et n'atteindront plus que 60 millions d'euros en 2013 !

Enfin, dans le même temps, le Gouvernement impose le plafonnement de l'augmentation des loyers. Une mesure qui paraît a priori louable pour les locataires, sauf que les bailleurs sociaux sont déjà soumis à des plafonds. Si le plafonnement de l'augmentation des loyers est prononcé, là encore, c'est une perte pour les offices HLM qui n'auront plus aucune marge de manœuvre pour financer l'entretien et la rénovation de leur parc de logements.

Comment les bailleurs sociaux peuvent-ils continuer à financer ces opérations de rénovation, et plus généralement toute construction si l'Etat se désengage, comme il prévoit de le faire, sur le secteur du logement social ? Les collectivités territoriales, déjà exsangues financièrement, ne pourront pas compenser ce désengagement.

Ce projet intervient en outre alors que le Gouvernement exige de la part des Offices HLM des engagements clairs et précis à travers le Conventionnement d'Utilité Sociale (CUS), qui doit être signé pour chaque organisme avant le 31 décembre 2010.

Ce contrat, signé pour 6 ans, entre l'Etat et les Offices HLM, définit la politique de patrimoine et d'investissement de l'office, la politique sociale et représente une contractualisation de l'exigence de la qualité du service rendu aux locataires.

Comment ces organismes HLM peuvent-ils signer ce document et s'engager alors que l'Etat lui, se désengage ? Comment compenser les fonds ponctionnés pour continuer malgré tout à assurer sa mission et honorer ses engagements vis-à-vis du locataire ?

Face à un projet qui semble ignorer le fonctionnement des organismes HLM, mépriser les besoins des locataires et renoncer au maintien de l'activité dans le secteur du bâtiment, il est proposé au conseil municipal :

- de soutenir l'action des bailleurs sociaux au rang desquels figure notamment l'office HLM « Hérault Habitat »
- de dire son opposition à ce volet du projet de loi de finances 2011 déposé par le gouvernement

M. Pierre Bouloire indique qu'il est révoltant de voir l'attitude du gouvernement qui tient certains discours en matière de logement et qui prend des actes totalement opposés.

Mme Moufida Leurele indique qu'en raison de cette taxe, près de 2 600 logements ne seront pas construits sur la région, avec toutes les conséquences désastreuses qui vont en découler au niveau des demandes faites auprès des services sociaux

Mme Nadine Despretz en conclut que ce sont encore les locataires qui vont pâtir de telles mesures.

M. le maire indique qu'au niveau du PLU certaines mesures ont été prises en faveur du logement social. Ainsi, il est prévu lors de la création de la ZAC des Pielles, la construction de 20 % de logements sociaux sur ce secteur. De même, certaines parcelles privées sont identifiées comme des emplacements réservés où il ne pourra être construit que des logements sociaux. Enfin, la Ville est propriétaire de certaines parcelles qui seront également réservées à cette fin.

En l'absence d'autre remarque, le conseil municipal à la majorité, adopte le texte de la motion.  
Abstentions : 2 (Mme Martine Malpièce et M. Michel Ferrier (par procuration)).

### **Questions diverses.**

Après épuisement de l'ordre du jour et en l'absence de question diverse, M. Pierre Bouldoire lève la séance à 20h45.

Signature du secrétaire de séance.